

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 9 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max Tourvieille, 1<sup>er</sup> vice-président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, M. BOUSCHON, S. CIVIER (proc de J. DURIEU), G. JALADE (proc de P. GAILLARD), B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER) C. BOUTONNET, JC. COURT, S. DEGUILHEM, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, J-C FLORY, R. LACROTTE (proc de M. CEYSSON), M. TOURVIEILLE (proc de C. GARCIA), et P. MANENT  
Mesdames M. ALLAMEL (proc de A. LOYET), MN. DURAND (proc de A. BASTIDE), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, D. FORBIN (proc de S. REYNIER) et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 11

Votants : 46

Absents : 9

Date de convocation : 03/07/2019

**Absents** : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE et Mesdames M. DUBOIS, F. DUMAS F. NOGIER et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : J. LEBELLEGO

**Secrétaire de séance** : Monsieur S. CIVIER

**Objet** : EPARECA : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de partenariat et de cofinancement pour la création d'un pôle d'artisanat d'art dans le bâtiment de l'Hôtel Goudard-Ruelle à Aubenas

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) et la Ville d'Aubenas ont contractualisé avec l'Établissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) afin de réaliser le pôle des métiers d'art au sein du bâtiment inscrit de l'Hôtel Goudard-Ruelle.

Le Maire de la commune d'Aubenas nous a informé que suite à la visite du Président de la région Auvergne Rhône-Alpes, il a été décidé d'un commun accord de concentrer l'aide régionale d'accompagnement à l'action Cœur de Ville sur deux dossiers :

- la réhabilitation intérieure du château - partie centre d'art contemporain - pour les années 2019-2020 et pour un montant de 1 610 000 €
- l'acquisition en 2019 du local France TELECOM pour l'implantation de la police municipale en centre-ville pour un montant de 190.000 €.

De ce fait, il est nécessaire de revoir le plan de financement du projet de réalisation du pôle des métiers d'art pour équilibrer le plan de financement en augmentant la part de la commune.

Ainsi, il est proposé que la ville d'Aubenas se substitue à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et sa participation passera donc à 1 118 120 €.

Suite à la passation de cet avenant, le plan de financement sera bouclé.

EPARECA va maintenant procéder au choix d'un maître d'œuvre et les travaux se dérouleront de la fin de l'année 2020 à la fin de l'année 2021 pour une mise en place opérationnelle du pôle des métiers d'art au début de l'année 2022.

Vous trouverez ci-joint le plan de financement actualisé et l'échéancier de versement de la subvention de la ville à EPARECA.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention de cofinancement entre EPARECA, la CCBA et la Ville d'Aubenas pour la création d'un pôle d'artisanat d'art ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 et tous les documents relatifs à ce dossier.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 10 juillet 2019  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Max TOURVIELHE

